



L'inventaire du patrimoine a soixante-dix ans

Jean Simard

Number 48, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015607ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015607ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Simard, J. (1993). L'inventaire du patrimoine a soixante-dix ans. *Les Cahiers des dix*, (48), 201–224. <https://doi.org/10.7202/1015607ar>

L'inventaire du patrimoine a soixante-dix ans

Par JEAN SIMARD

L'inventaire est un acte culturel profond. Les états le pratiquent depuis la haute antiquité par le recensement de leurs populations, les commerçants s'y adonnent annuellement pour assurer le contrôle de leurs affaires, et les individus au terme de leur vie pour transmettre l'héritage. Le patrimoine culturel est aussi un héritage et on l'inventorie afin de déterminer ce que l'on croit devoir transmettre. Il appartient aux institutions de dresser l'inventaire du patrimoine collectif, surtout à l'État. Chez nous, l'institution universitaire a bâti des corpus documentaires que l'on peut assimiler à des inventaires. Les Archives de folklore de l'université Laval, fondées en 1944 par Luc Lacourcière, sont le plus bel exemple de la pratique du genre, en dehors de l'État. Le gouvernement fédéral gère pour sa part des programmes d'inventaires architecturaux afin de fournir des données à sa Commission des lieux et monuments historiques et de l'aider à poser ses gestes de reconnaissance officielle. Mais c'est surtout l'État québécois qui a assumé cette lourde responsabilité.

L'expérience du gouvernement du Québec en matière d'inventaire d'objets immobiliers et mobiliers¹, repérés sur le terrain auprès de leurs propriétaires ou de leurs utilisateurs d'origine, remonte à soixante-dix ans. Au long de ces années, les objectifs et les méthodes ont varié au gré des législations

1. Le ministère de la Culture prépare un *Guide d'inventaire des objets mobiliers* auquel j'ai collaboré pour la partie historique. La présente contribution développe le même sujet, mais pour l'ensemble du patrimoine.

qui se sont succédé et des perceptions de ceux qui ont mené ces inventaires. C'est ainsi par exemple que la notion de bien culturel mobilier s'est affranchie de sa seule qualité d'œuvre d'art pour englober aussi l'objet archéologique et les biens ethnographiques qui structurent historiquement l'organisation matérielle et le cadre de vie de notre société. Aussi, pour se faire une idée de ce que contiennent les corpus d'inventaire et surtout pour donner une juste mesure du chemin parcouru depuis que le Québec s'occupe de cette activité qui fonde toute recherche et toute action en faveur du patrimoine, il convient tout d'abord de distinguer deux grandes périodes: une première qui précède de quarante ans la création même du ministère des Affaires culturelles, une seconde enfin qui couvre les trente ans de pratique d'inventaire du Ministère, créé en 1961.

Chacune de ces périodes a été le théâtre d'expériences qui nous dictent formellement un récit en quatre actes. Le premier met en scène des personnages qui forment le front pionnier, la première génération de membres de la Commission des monuments historiques, qui font porter le gros de leurs intérêts sur les biens immobiliers. Le second montre Gérard Morisset et Jean-Marie Gauvreau, qui dirigent à partir de 1937, l'un pour les œuvres d'art, l'autre pour l'artisanat, l'Inventaire des ressources naturelles, que l'on peut considérer à juste titre comme le premier inventaire systématique de biens collectés *in situ*. Le troisième acte nous transporte au début des années 1970, quand est officiellement créé au sein du ministère des Affaires culturelles un Service des inventaires. Pendant cette décennie de ferveur pour la cause patrimoniale, des équipes se sont animées à travers tout le Québec, enrichissant ainsi et de beaucoup la documentation collectée auparavant par des chercheurs consciencieux mais aux moyens limités. Le temps fort de cette décennie se situe de 1977 à 1983 lors de la production du macro-inventaire. Le dernier acte débute en 1983 et a pour toile de fond la régionalisation des activités du Ministère dans un territoire partagé désormais en municipalités régionales de comtés (MRC). Dès lors les inventaires sont gérés en partena-

riat et exécutés par des consultants privés. Nous allons décrire chacune de ces expériences en établissant à chaque fois l'identité des acteurs, leur champ d'intervention, les finalités poursuivies ainsi que les méthodes utilisées.

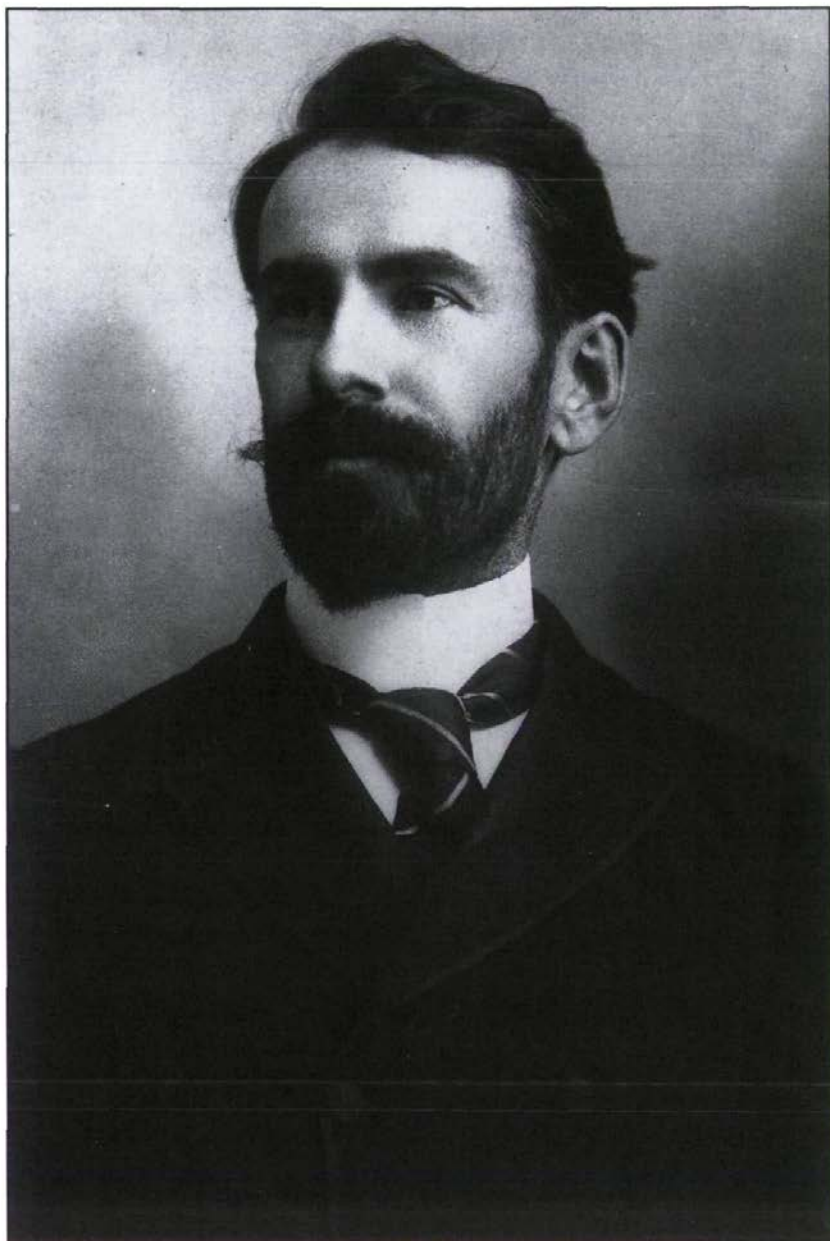
Les pionniers

Si Morisset et Gauvreau ont organisé les premiers inventaires systématiques, ils furent néanmoins précédés sur le terrain par leurs collègues de la Commission des monuments historiques. Il n'est pas sans intérêt de rappeler le contexte de ces premières cueillettes et les procédés qu'elles mettaient en œuvre. La Commission des monuments historique a été créée en 1922 conformément à la Loi sur les monuments historiques ou artistiques sanctionnée le 21 mars de la même année. Dans son premier rapport annuel (1922-1923), signé conjointement par Adélarde Turgeon, président, et Pierre-Georges Roy, secrétaire, la Commission note qu'après moins de deux ans d'opération son travail a surtout consisté à inventorier:

Il s'agissait d'établir le bilan de nos richesses historiques et artistiques. Notre enquête est loin d'être finie. Elle se poursuit aussi rapidement que les circonstances le permettent. Mais dès aujourd'hui, la Commission est heureuse de proclamer que la province de Québec compte bon nombre d'églises, de chapelles, d'édifices, etc., etc., qui méritent d'être classés².

Cette dernière affirmation n'est pas anodine. Elle fait allusion à un nouveau défi identitaire que le Québec désirait relever. À l'instar d'un François-Xavier Garneau qui avait, un siècle auparavant, écrit la première histoire du Canada pour démontrer à lord Durham que les Canadiens d'origine française avaient une culture et une identité propres, les commissaires de 1922 veulent prouver à «une province voisine» que le Québec a aussi des monuments qui attestent cette histoire. Dans une lettre datée du 12 septembre 1922, typique d'ailleurs

2. *Premier rapport de la Commission des monuments historiques de la province de Québec, 1922-1923.* (Québec), L.-A. Proulx, 1923, p. XI.



Pierre-Georges Roy (1870-1953). Photographie de Livernois, s.d. Archives nationales du Québec, Québec. P600-6/N-1076-258.



Édouard-Zotique Massicotte (1867-1947). Photographie de Victor Morin, 1938. Archives nationales du Québec, Québec. P600-6/328-1.

des méthodes de travail du secrétaire qui partageait avec les autres commissaires la tâche de dresser les inventaires, Pierre-Georges Roy est, à cet égard, on ne peut plus clair:

Vous comprendrez l'importance de ce relevé ou de cet inventaire, quand vous saurez qu'un personnage assez en vue d'une province voisine a écrit que dans la province de Québec nous n'avions pas de monuments historiques. Or nous espérons prouver par notre premier rapport qu'il y a plus de monuments historiques ou commémoratifs dans la seule province de Québec qu'il n'en existe dans toutes les autres provinces réunies.

Vous nous aideriez dans notre tâche en nous signalant les statues, croix, pierres, calvaires, etc., etc., qui peuvent se trouver dans votre comté.

La Commission des monuments historiques compte sur l'aide de tous les députés de la Province dans l'œuvre patriotique qu'elle a accepté de mener à bonne fin³.

Les archives nous apprennent que trois procédés de cueillette étaient utilisés simultanément par les commissaires-chercheurs. Tout d'abord le courrier, qui permettait de déléguer la tâche à titre bénévole à des notables comme des députés et des curés de qui on sollicitait notes et photographies. Ensuite les visites sur le terrain. *L'État des comptes publics*⁴ nous précise par exemple que Adélar Turgeon, Pierre-Georges Roy, Édouard-Zotique Massicotte voyageaient et prenaient à l'occasion des photos. D'autre part le secrétaire partageait les responsabilités selon la région d'origine des commissaires. Ainsi, dans une lettre à Massicotte datée du 3 Juillet 1925, Roy écrit:

Occupez-vous de la région de Montréal dans laquelle j'inclus toute la partie de Trois-Rivières [...] En tout cas, ramassez plus que moins. Il est plus facile sur la fin d'éliminer que de compléter.⁵

3. Archives nationales du Québec à Québec. E 53, Act 24.

4. État des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1923 (et ainsi pour les années 1924 à 1929). Québec, Louis-A. Proulx.

5. Archives nationales du Québec à Québec, E 53, Act 49. Je dois à Alain Gelly, historien au service de la Commission des biens culturels, les documents cités précédemment. Je le remercie vivement de son aide.

Finalement la prise de photos occupait une grande place dans les procédés d'inventaire de la Commission. À cet égard on faisait principalement appel aux services professionnels d'Edgar Gariépy, parfois aussi à ceux de Thaddée Lebel. La Commission des monuments historiques a opéré des inventaires sélectifs fondés essentiellement sur le critère de l'ancienneté. Elle a pu en cinq ans réunir assez de documents photographiques et de notes historiques pour publier des ouvrages sur *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1924), *Les vieilles églises de la province de Québec* (1925), *Vieux manoirs et vieilles maisons* (1927) et *L'Île d'Orléans* (1928).

Les premières entreprises systématiques

C'est à Gérard Morisset surtout mais aussi à Jean-Marie Gauvreau que revient la paternité de l'inventaire systématique. Morisset y consacra le plus clair de sa carrière qui s'échelonne de 1937 à 1969 en tant que fondateur et directeur de l'Inventaire des œuvres d'art. Gauvreau s'intéressait pour sa part à l'artisanat comme solution à la grande crise qui sévissait alors et à la reprise de l'économie après la guerre. Pour cela il fallait en dresser l'inventaire sur base d'enquêtes et c'est ce qu'il fit pendant les étés de 1937 à 1944. Ces deux entreprises ont été réunies jusqu'en 1941 sous le titre général d'Inventaire des ressources naturelles, que dirigeait Esdras Mainville sur le plan administratif mais qu'animaient personnellement les deux chercheurs. Morisset dépendait du Secrétariat de la province, Gauvreau du ministère du Commerce et de l'Industrie. C'est uniquement pour des raisons administratives que ces expériences ont été regroupées sous une même autorité; aussi convient-il de les présenter séparément.

Dans un mémoire qu'il adressa au nouveau gouvernement de Maurice Duplessis en 1936, deux ans après un séjour d'études en architecture et en histoire de l'art qui l'avait retenu cinq ans en France, à Lyon puis à l'École du Louvre à Paris, Gérard Morisset fixe les méthodes et l'objet de son projet:

Parcourir la Province pour y découvrir les pièces de valeur; faire photographier celles qui sont périssables et dont il importe de conserver l'aspect actuel; fouiller les dépôts d'archives paroissiales et familiales pour y trouver les indications biographiques, ou autres, qui puissent nous éclairer sur nos artistes, quels qu'ils soient; dépouiller les correspondances privées — elles sont encore nombreuses — les journaux publiés depuis le Traité de Paris et les revues canadiennes; interroger les vieillards ou les derniers témoins de choses qui ne sont plus; aller chercher là où elles sont les indications, si minces soient-elles, qui complètent les connaissances que nous possédons; bref — qu'on me permette de me citer moi-même — (*Peintres et tableaux*, Québec, 1936) «dresser l'inventaire complet, raisonné, méthodique de toutes les œuvres d'art que nous possédons; puis à l'aide de cet inventaire, qui serait en même temps un état civil alphabétique et un répertoire par noms de lieux, multiplier les études sur nos artistes, en comprenant sous ce vocable non seulement les architectes, les peintres et les sculpteurs; mais encore les musiciens, les graveurs, les organiers, les tapissiers, les fondeurs, les orfèvres, les ferronniers, tous ceux qui se sont livrés, à quelque degré que ce soit, aux arts-majeurs et aux arts dits mineurs». ⁶

Projet ambitieux qu'il réalisa en bonne partie grâce à une équipe dévouée autant qu'habile, qui l'épaula surtout au début. À cet égard il faut citer les noms de Jules Bazin, de Maurice Gagnon, de Gordon Neilson, d'Antoine Bernier, de Raymond Parent et de Paul-Émile Borduas, qui arrive en 1939. Il faut reconnaître l'ouverture du projet de Morisset qui traitait avec un même intérêt artisans et artistes: «Tout le monde est d'accord à ce sujet, écrira-t-il encore, l'originalité de la civilisation en Nouvelle-France repose sur l'esprit français le plus pur et l'apport de nos artisans» ⁷. Par ailleurs on constate qu'a été

6. Gérard Morisset. «Mémoire sur l'Inventaire des œuvres d'art de la Province de Québec». Québec, 1^{er} septembre 1936. Cité par Michel Cauchon, «L'Inventaire des œuvres d'art», *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 36.

7. Lettre à Omer Côté, Secrétaire de la province, 8 Janvier 1945. *Ibid.*, p. 39.

exclu de l'inventaire tout ce qui n'était pas d'esprit français, c'est-à-dire la production de la seconde partie du 19^e siècle et du début du 20^e qui avait subi les influences des styles étrangers. Au bilan négatif, il faut encore ajouter que l'équipe de l'Inventaire a certainement oublié d'interroger les vieillards. L'enquête orale était à cette époque une nouveauté. Marius Barbeau avait ouvert la voie; Jean-Marie Gauvreau s'y engagea résolument.

Formé à l'ébénisterie et aux arts décoratifs, à l'École Technique de Montréal, d'abord, puis à l'École Boule à Paris, de 1926 à 1929, Jean-Marie Gauvreau ouvre à Montréal en 1935 l'École du meuble, la seule institution au Canada qui préparait des gens capables d'entreprendre la décoration complète des intérieurs domestiques sur une base artisanale. Comme il est dit ci-dessus, de 1937 à 1944 le directeur de l'École du meuble consacra tous ses étés à mener une vaste enquête sur l'artisanat. Avec ses collaborateurs, Albert Tessier, Paul-Émile Borduas, Claude de Lorimier et quelques autres, il parcourt le Québec, visitant plus de cent cinquante paroisses, rencontrant les artisans, prenant des notes et des photos sur les ressources naturelles et leur transformation en biens culturels. Les rapports d'enquête⁸ révèlent bien les objectifs et les méthodes de l'ethnologue qu'était Gauvreau. Car en plus de décrire objectivement et systématiquement les lieux visités, leurs ressources, leurs équipements techniques et les genres de production, Gauvreau fait des remarques sur les techniques et les savoir-faire des artisans et des artisanes, et porte finalement un jugement de valeur sur leurs compétences en leur donnant un rang. Claire-M. Béliveau, qui a dressé en 1973 l'inventaire du fonds Jean-Marie-Gauvreau, en vue d'obtenir un diplôme en bibliothéconomie de l'Université d'Ottawa, affirme que les dossiers en question «constituent une source de renseignements qui permettent de dresser une liste des plus habiles artisans [et] don-

8. Près de 1,800 pages dactylographiées et 3,000 photos. Fonds Jean-Marie-Gauvreau, Bibliothèque nationale du Québec, succursale Marie-Claire-Daveluy, 125 rue Sherbrooke ouest, Montréal.

nent le vrai visage de notre classe paysanne et artisanale en même temps qu'ils apportent de remarquables paysages de notre belle province». ⁹ Au sortir de dix années de crise, Gauvreau voyait l'artisanat comme une structure de libération économique, d'encadrement social et d'identité culturelle des populations rurales. La rapide industrialisation d'après-guerre a tôt fait de déphaser la philosophie sociale de Gauvreau, et par là son désir de faire renaître l'artisanat. Son œuvre sociale fut certainement un échec mais non pas son travail d'ethnologue. Il nous aura en effet laissé le premier corpus ethnographique qui associe objets et savoir-faire recueillis *in vivo* dans leur contexte fonctionnel.

On se rend compte que les finalités sont tout autres ici. Morisset poursuivait des objectifs de connaissance et de sauvegarde, et désirait par conséquent mettre sur fiches un patrimoine historique révolu; Gauvreau entend plutôt documenter un patrimoine pour le faire renaître et lui donner un avenir. On verra du reste que les méthodes de Gauvreau diffèrent passablement de celles de Morisset. Dans un rapport général sur «le problème de l'artisanat» qu'il soumet à son ministre en 1942, Gauvreau consacre un chapitre entier à ses méthodes de travail. Nous en extrayons une partie substantielle qui a trait à ses enquêtes sur le terrain:

Au cours des six années d'enquête régulière nous avons mis au point une méthode qui nous a permis d'atteindre un plus grand nombre de gens et surtout d'obtenir des réponses de plus en plus précises.

Au début nous avons procédé de la même façon que les enquêteurs de l'inventaire économique de la province. Avec la coopération de MM les curés, ceux-ci annonçaient notre visite en chaire au prône du dimanche demandant à leurs paroissiens la plus entière coopération. Puis au moyen d'une carte postale nous avisions directement les gens de l'heure exacte de notre visite.

9. *Loc. cit.*

Nous avons peu à peu constaté chez plusieurs une certaine méfiance à nous répondre. Si l'esprit de parti nous a fait du tort, il n'a cessé de nous en faire. Les enquêteurs se sont vite rendu compte qu'ils étaient trop souvent considérés comme des fonctionnaires chargés d'enquêter sur leurs petites affaires personnelles, façon de renseigner le gouvernement pour les taxer davantage. Cette attitude de Normand, dans la façon de répondre, nous a convaincus de ne pas admettre notre identité de chargé de mission par le gouvernement.

Nous avons, après deux ans, supprimé le questionnaire que nous reproduisons ici¹⁰. Ce questionnaire nous donnait bien les renseignements que nous désirions mais il entravait la spontanéité des réponses. Peu à peu on nous a pris pour des journalistes accumulant une documentation sur le sujet. Après la publication d'«Artisans du Québec» notre travail fut de plus en plus facilité; la perspective d'une publicité plus ou moins prochaine provoqua chez les gens que nous visitâmes les confidences que nous avions tant de peine à obtenir auparavant.

Au lieu de nous en tenir au questionnaire nous nous sommes appliqué à faire un travail de reportage, à rédiger des monographies particulières sur les artisans dont le travail nous semblait devoir être davantage mis en relief et il était ainsi beaucoup plus facile de poser les questions, en temps opportun, dont les réponses étaient susceptibles de nous renseigner sur tel ou tel sujet délicat.

Dans l'enquête sur les méthodes de commerce entre-autre, nous supprimions crayon et cahier de notes; puis rentré à l'hôtel nous rédigeons tout de suite les notes encore fraîches à la mémoire, recueillies dans les conversations que nous avons suscitées.

En 1940 et 1941 nous avons cessé d'inventorier systématiquement paroisse par paroisse; pour éviter d'abord la monotonie du travail d'enquête; puis parce que nous en étions déjà arrivé à des conclusions qu'il nous était facile d'appliquer à telle ou telle

10. Nulle trace de ce questionnaire dans le fonds.

cause après une enquête sommaire. Nous avons pu ainsi parcourir un territoire de plus en plus important chaque année, nous contentant de dresser un répertoire aussi exact que possible des artisans susceptibles de retenir l'attention.¹¹

L'apport spécifique de Gauvreau dans le champ des inventaires d'objets mobiliers, c'est d'avoir mis ensemble l'inventaire documenté d'objets relevant de l'artisanat et de l'art populaire, les femmes et les hommes avec leurs savoir-faire, l'enquête systématique avec collaborateurs, questionnaires, appareils photographiques, carnets d'enquête, etc. En somme, à peu de choses près, tout l'équipement scientifique et technique des ethnologues diplômés qui prendront la relève trente ans après.

Les grands inventaires nationaux

Une dizaine d'années après la mise sur pied du ministère des Affaires culturelles (1961), le Québec se dote d'une Loi sur les biens culturels (1972) qui remplace la loi de 1922, plusieurs fois amendée, et bouleverse du même coup la théorie et la pratique du patrimoine. Le patrimoine, qui était jusque-là nommé «monuments historiques ou artistiques», prendra désormais le titre de «biens culturels». Cette nouvelle notion inclut soit «une œuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou un site archéologique, une œuvre cinématographique, audio-visuelle, photographique, radiophonique ou télévisuelle»¹², et même un arrondissement historique ou naturel. En plus d'étendre le

11. Jean-Marie Gauvreau. «Pour préparer l'après-guerre. L'organisation de l'artisanat dans la province de Québec». Thèse de doctorat présentée à l'École des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. Montréal, avril 1942, pp. 8-10. Cette thèse reprend *in extenso* un rapport intitulé: «Le problème de l'artisanat dans la province de Québec». Étude présentée au ministère de l'Industrie et du Commerce de Québec. Par Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'enquête sur l'artisanat et couvrant toutes les constatations faites de 1937 à 1942. Montréal, avril 1942, 151 p.

12. *Lois refondues du Québec* (31 décembre 1987), chapitre B-4, article 1.

champ patrimonial à tous les aspects de la culture matérielle, à toutes les formes de biens et aux territoires où ils se trouvent regroupés de façon significative, la loi prévoit aussi d'en dresser l'inventaire. En plus de reconnaître les biens autres que les monuments, par conséquent tout le champ mobilier, la loi prévoit même de les dénombrer. Pour bien comprendre ces années que l'on peut qualifier à juste titre de décennie du patrimoine, il faut garder à l'esprit les articles de cette loi qui exerce une totale emprise sur les manières de faire du Ministère.

L'article 52 de la loi stipule que «Le ministre dresse un inventaire des biens culturels susceptibles d'être reconnus ou classés»¹³. On ne peut être plus clair: la fin ultime de l'inventaire est la reconnaissance ou le classement des biens culturels. Mais pour savoir quels biens sont «susceptibles» d'être reconnus ou classés, il faut les inventorier. Cela peut être long et mobiliser des ressources. Prenant appui sur l'article 52, le Ministère se donne en 1974 un Service des inventaires qui dépend d'une Direction générale du patrimoine. De jeunes professionnels, ethnologues surtout, sont mis à contribution pour reprendre l'inventaire, maintenant élargi, que Gérard Morisset avait arrêté en 1969. Les premiers efforts portent sur les collections privées mais on se rend vite compte qu'il est un peu dérisoire d'inventorier des biens culturels *in vitro* alors qu'ils existent encore nombreux *in vivo*. Très tôt on comprend, écrit Bernard Genest,¹⁴ que les biens ethnographiques ne pouvaient faire l'objet d'une démarche identique à celle qui est utilisée pour inventorier les biens immobiliers ou les œuvres d'art. La notion de *contexte* s'imposera donc d'elle-même et c'est à ce moment que sont entrepris les grands inventaires nationaux, inventaires extensifs rassem-

13. *Ibid.*, article 52.

14. Bernard Genest. «Patrimoine ethnologique: évolution du concept au ministère des Affaires culturelles», *Annuel de l'ethnologie 1989*, Ethnologie, vol. 13, n° 2, juin 1990, p. 13.

blant des données par exemple sur les croix de chemins¹⁵, les arts populaires¹⁶ ou les sites de pêche¹⁷.

L'inventaire des croix de chemin fait pour ainsi dire le pont entre le relevé muet et l'enquête contextualisée qu'on pratiquera dans la suite. Il s'est fait en deux étapes. La première a été la cueillette proprement dite. Elle a nécessité cinq ans de travail et mobilisé une douzaine d'étudiants qui se sont exercés au métier d'enquêteur pendant les étés de 1972 à 1977. Ils ont ainsi parcouru toutes les routes du Québec habité, munis de leurs trois principaux instruments de travail: 1) les cartes topographiques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, grâce auxquelles ils ont pu ratisser le terrain rang par rang; 2) un Questionnaire de l'enquêteur, au moyen duquel chaque croix a été décrite dans ses diverses composantes en même temps qu'y ont été consignés les renseignements reçus des informateurs, propriétaires ou voisins du lieu de culte; 3) l'appareil-photo qui a servi à garder au moins un cliché noir et blanc de chacune des croix. La seconde étape, qui s'est surtout déroulée de 1977 à 1979,

-
15. Projet mené en commandite par le CELAT de l'Université Laval sous la direction de Jean Simard. Un rapport général fut déposé au ministère des Affaires culturelles en 1981: «Corpus des croix de chemin du Québec. Rapport général d'inventaire». Québec, Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, 89 p. Un article de synthèse, «Pour une protection sélective des croix de chemins du Québec», présente l'objectif principal du projet et en détaille la méthodologie. Il a paru dans *La vie quotidienne au Québec*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983, pp. 225-232.
 16. Projet mené en commandite par le CELAT de l'Université Laval sous la direction de Jean Simard, de 1977 à 1979. Un ouvrage de synthèse publié en collaboration a découlé de cet inventaire: Jean Simard, Bernard Genest, Francine Labonté et René Bouchard. *Pour passer le temps. Artistes populaires du Québec*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1985, 186 p. (Coll. Les cahiers du patrimoine — 17).
 17. Projet exécuté par la firme privée Ethnotech de Québec. Trois volumineux rapports signés par des professionnels de cette firme découlent du projet: Lise Cyr et Jacques Dorion, «Les établissements de pêche aux Iles-de-la-Madeleine. Inventaire et évaluation patrimoniales contextualisés». Québec, (Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation), 1981, 2 tomes, 503 p.; Claude Bourguignon, Sylvie Brunelle et Jacques Dorion, «Inventaire contextualisé des établissements de pêche de la Basse-Côte-Nord». Québec, (Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation), 1982, 3 tomes, 766 p.; Sylvie Brunelle, «Inventaire du site de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé». Québec, (Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation), 1983, 217 p.

bien qu'elle ait été amorcée dès le début du projet, a été la documentation. Les 2,863 dossiers — fruit de la cueillette — ont d'abord été classés hiérarchiquement dans l'ordre alphabétique des divisions de recensement (ou comtés municipaux), des municipalités, puis finalement des propriétaires de croix. Le *Répertoire des municipalités du Québec* a donné le plan de ce classement. Chacun des dossiers a finalement reçu un numéro d'ordre, de 1 à 2,863, de la première croix de la division de recensement d'Abitibi à la dernière d'Yamaska. À partir de ce classement de base, manuel, la documentation a été informatisée.

L'expérience la plus typique de cette nouvelle manière de faire est toutefois l'inventaire des artisans traditionnels de l'est du Québec, opération menée de 1976 à 1979 par les ethnologues du Ministère sous la direction de Bernard Genest. En parcourant l'introduction du 12^e cahier du patrimoine, qui présente les résultats de cette enquête, on se sent plus près du travail de Gauvreau que de celui de Morisset:

La démarche s'est faite en deux étapes. Une première étape, purement descriptive, se résume par l'identification sommaire et exhaustive de l'ensemble des biens contenus dans la boutique. Elle devait permettre après une visite sur le terrain de retrouver, selon un système établi, l'identification, la description et la localisation d'un bien culturel. Dans certains cas cette première étape a été approfondie et comporte, en plus du relevé descriptif et photographique complet de la morphologie des objets, de même que des détails de leurs aspects historiques et fonctionnels, le relevé architectural du lieu de travail de l'artisan et des données portant sur la connaissance du métier. Des enquêtes orales avec usage du magnétophone, portant sur l'historique, les différents aspects sociaux, les rôles secondaires de l'artisan, les traditions orales qui se rattachent à la profession ont alors été effectuées. Pour chacun des artisans visités, nous avons donc préparé des dossiers technologiques plus ou moins élaborés selon l'importance, l'originalité et la représentativité de la boutique, la qualité de l'outillage, la technologie utilisée

dans la pratique du métier ou la disponibilité de l'informateur. Notre analyse porte donc sur plus de 500 de ces dossiers.

L'analyse et l'organisation des données constituent la deuxième étape de la démarche.¹⁸

Ce que l'on inventorie ici, ce sont des objets en tant que «signifiants», des traces de culture, et ce qui intéresse en bout de piste c'est précisément la culture «signifiée». Ainsi, l'artisan du cuir n'est pas celui du fer. L'un, assez fréquemment un handicapé physique, est protégé par la communauté et on associe sa production à celle des femmes. L'autre, généralement un homme fort, jouit du prestige que lui procure son dur métier. Pour inventorier convenablement une boutique d'artisan, il faut être sensible à ces connotations du contexte.

La décennie du patrimoine culmine dans une expérience de grande envergure qu'on a nommée «macro-inventaire». Le regard s'élargit une nouvelle fois. À ceux qui dirigent les destinées du patrimoine, à partir de 1977, il ne suffit plus d'inventorier l'objet dans son contexte fonctionnel ou thématique singulier, par rapport à un métier ou à un type d'objet, comme dans les projets cités ci-dessus. Ce qui intéresse désormais le Ministère, c'est le contexte relationnel et territorial, plutôt la perspective horizontale que verticale. Tel qu'on le présente au public, huit ans après dans une attrayante publication¹⁹, le macro-inventaire visait à réunir, dans des délais aussi courts que possible, un minimum acceptable de connaissances pour tout le Québec, sur l'ensemble des thèmes et des phénomènes associés au patrimoine. Il avait donc été conçu comme un outil permettant de dégager une vue d'ensemble de la richesse patrimoniale du Québec et de relever les concentrations ou les thèmes susceptibles de faire l'objet d'une recherche ultérieure. De 1977 à 1983, des équipes disciplinaires visitent

18. Bernard Genest, René Bouchar, Lise Cyr et Yvan Chouinard. *Les artisans traditionnels de l'est du Québec*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979, 391p., pp. 10 et 11.

19. Bernard Genest (dir.) *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*. Québec, Les publications du Québec, 1985, 150 p.

le Québec dans toutes ses régions et ramènent des données générales sur les caractères de ces régions. C'est donc l'identité régionale qu'on cherchait ultimement à définir, la recherche des différences et le territoire comme fondement des appartenances. Six grands volets disciplinaires composent ce macro-inventaire: d'abord l'histoire, puis l'archéologie, ensuite l'ethnologie, l'architecture et l'art religieux, enfin séparément l'inventaire architectural aérien et l'analyse du paysage architectural. Le mobilier avec l'immobilier, le paysage au ras du sol avec la photographie aérienne.

C'est principalement dans le volet «ethnologique» que se trouvent les objets mobiliers. La perspective n'est toutefois plus thématique ou typologique. Elle n'est plus construite par l'intelligence, elle est donnée par l'œil de l'observateur, elle est globale. Le mobilier est parmi le reste, telle que la réalité se donne à voir, complexe. Il convient une nouvelle fois de citer un texte méthodologique qui nous fera mesurer la distance parcourue depuis le début des inventaires:

Pour chacune des régions étudiées (c'est-à-dire chacun des comtés municipaux), la démarche se fait en trois temps. Elle débute par la recherche exploratoire. Il s'agit alors de regrouper les connaissances déjà accumulées dans les fonds de recherche, de consulter les sources historiques connues, de dégager le contexte global; vient ensuite la mise en route, c'est-à-dire la découverte du milieu par l'enquête directe. Elle suppose une prise de contact avec le milieu naturel et physique, des rencontres avec des informateurs — personnes-ressources, artisans, pêcheurs, agriculteurs, etc. —, la cueillette et la mise en ordre des renseignements compilés à l'intérieur d'un cahier de terrain; puis, après avoir organisé et classifié le matériel, il faut ensuite l'analyser en dégageant les constantes et les éléments répétitifs de manière à donner une image globale du comté dans un rapport synthèse.

C'est dans le cahier de terrain que sont consignées toutes les notes de l'enquêteur, depuis la simple mention du phénomène observé jusqu'à sa description la plus complète. Comme les objets relevés sont toujours photographiés, c'est aussi dans

le cahier de terrain que s'établit le rapport entre la photo et l'objet décrit.

[...] L'originalité de la méthode repose, pour une bonne part, sur l'importance accordée au langage visuel. Compte tenu de la durée extrêmement limitée de l'opération, l'usage maximal de l'appareil-photo comme principal instrument d'enquête s'est révélé le moyen le plus efficace pour consigner les observations faites sur le terrain.²⁰

À cet égard d'ailleurs, il est une technique d'observation que le macro-inventaire utilisa pour la première fois à une aussi grande échelle, c'est la couverture photographique aérienne de l'architecture dans le paysage. Le but était de repérer et de photographier dans leur environnement tous les bâtiments anciens, c'est-à-dire qui avaient plus d'une trentaine d'années, qu'il s'agisse d'édifices institutionnels ou de structures plus modestes comme des bâtiments domestiques secondaires, hangars à bois, caveaux à légumes etc. La technique consistait à survoler, dans un avion à ailes hautes, à basse altitude, toutes les routes et toutes les rues des municipalités du Québec, et à photographier en oblique, avec un appareil 35 mm muni d'un téléobjectif, des ensembles et des détails du paysage bâti qui offraient un intérêt patrimonial. On a monté de la sorte un catalogue d'environ 250,000 clichés, une base de données incomparable dont on peut dire que si elle a été sous-utilisée jusqu'à présent elle n'en constitue pas moins un relevé unique en son genre qui apparaîtra peut-être plus important qu'à nous aux autres générations.

Les inventaires thématiques, ceux de la première génération (1974-1977), avaient strictement pour fin l'attribution de statuts juridiques, c'est-à-dire qu'ils avaient pour objet d'identifier les biens culturels «susceptibles d'être reconnus ou classés». Le macro-inventaire (1977-1983) a plutôt été conçu comme un instrument de planification qui servirait à identifier les

20. *Ibid.*, pp. 38 et 39.

besoins d'inventaires particuliers. Un outil fait sur mesure pour les développements qui se préparaient.

La région, lieu d'appartenance des objets

En 1979, une législation devait affecter de nouveau le patrimoine et ses inventaires. Il s'agit de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce n'est pas par hasard que le Ministère avait mis sur pied peu de temps avant son macro-inventaire, qui focalisait le regard sur le territoire et les régions. Un vent régional soufflait alors et devait entraîner les autorités administratives situées plus près de la vie des citoyens à prendre en main leur développement, y compris sur le plan culturel. C'est dans cette mouvance que la Direction générale du patrimoine elle-même a réalisé en 1983 la régionalisation de ses structures et délégué de plus en plus de responsabilités aux municipalités et à des sociétés à but non lucratif. Ce faisant, les services centraux du Ministère voyaient leur mission substantiellement modifiée. Ils devenaient partenaires dans des projets qui émanaient de plus en plus des autorités régionales et locales. Les inventaires se feront désormais au niveau local, à l'échelle locale, et les services centraux fourniront à leurs partenaires des services d'expertise et de conseil.

Il a résulté de ces transferts de responsabilité plusieurs effets. Tout d'abord les inventaires thématiques ou nationaux ont été abandonnés. En revanche on a doublé le nombre d'inventaires ponctuels liés à des demandes de statut.²¹ Les demandes sont venues des régions et ont été comblées par elles dans le contexte de partenariat signalé ci-dessus. Les services centraux ont redoublé d'efforts pour que les acquis théoriques et pratiques ne soient pas perdus et puissent même être transférés. Cette préoccupation apparaît clairement à la lecture des devis

21. Bernard Genest et coll. «Bilan rétrospectif des interventions du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine ethnologique». Québec, Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, avril 1988, (118 p.). Voir spécialement les tableaux II et III.

de travail qui accompagnent les contrats. Ainsi en fut-il, par exemple, du suivant, que je censure pour en garantir la confidentialité.

Mandat et approche méthodologique

À partir des pièces d'inventaire de la collection [...] réalisé par des antiquaires professionnels de Québec et de Montréal, le consultant ou la consultante devra évaluer l'intérêt de la collection sur les plans historique, ethnologique et artistique en vue de proposer au Ministère une recommandation ou non de classement de la collection. Cette évaluation devra se faire de la façon suivante:

2.1 Prendre connaissance de l'histoire de la famille [...] en se fondant sur les documents existants, notamment aux Archives nationales du Québec à [...], collection [...] et collection [...];

2.2 S'enquérir auprès des principaux intervenants du milieu local et régional, et principalement du Musée du [...] et de la pulperie de [...] de la valeur et de l'intérêt de la collection pour une éventuelle mise en valeur suivant un ou des lieux de diffusion du patrimoine;

2.3 Procéder à l'inventaire des pièces de la collection, soit celles du mobilier et des œuvres d'art selon la fiche technique du Ministère élaborée à partir du système de Robert G. Chenhall, *Nomenclature for Museum Cataloging, a System for Classifying Man-Made Objects* (Association for State and Local History, 1978, 560 p.), de même que la collection des livres anciens selon la technique de l'art;

2.4 Photographier chacune des pièces à partir d'un appareil 35 mm et reproduire les photographies sur les fiches du Ministère;

2.5 Classer les fiches d'inventaire et les fiches photographiques selon les catégories utilisées dans le métier afin de permettre une analyse et une évaluation de l'intérêt de la collection;

2.6 Procéder à l'analyse et à l'évaluation de la collection en tenant compte que celle-ci fait partie d'un tout avec les archives de la famille [...], le site de la pulperie [...] et la maison [...];

2.7 Situer l'intérêt et la valeur de la collection à l'échelle locale, régionale et nationale en indiquant plus précisément, au plan national, des exemples comparables à ce type de collection;

2.8 Réaliser auprès des personnes jugées compétentes, plus spécialement les antiquaires cités plus haut dans le devis, des entrevues sur bandes magnétiques afin de déterminer l'intérêt et la valeur de la collection au niveau du marché de l'art ancien québécois et canadien;

2.9 Rédiger un rapport-synthèse avec une conclusion, une recommandation de classement ou non de la collection pour fins de présentation au Comité du statut du Ministère et à la Commission des biens culturels du Québec.²²

Un double souci a guidé le rédacteur de ce devis. Tout d'abord la bonne gestion. La collection mérite-t-elle d'être classée? Complète-t-elle bien l'ensemble que constituent les archives, la maison et le site. Où et dans quelles conditions peut-on mettre en valeur cette collection? Ensuite les services de conseil: prise en compte du fonds documentaire, utilisation du système Chenhall dont l'emploi est maintenant généralisé dans les inventaires de collections, transmission des fiches d'inventaire préparées par les services centraux du Ministère, respect des catégories employées dans le métier auquel font référence les objets inventoriés, appel à l'expertise des antiquaires afin de déterminer la juste valeur marchande. Voilà donc un exemple typique des pratiques actuelles en matière d'inventaire du patrimoine, pratiques que le Ministère tente d'implanter à travers les régions.

* *

*

22. Devis daté de 1990. Québec, Ministère de la Culture, Centre de documentation.

Les pionniers de l'inventaire, Pierre-Georges Roy et Gérard Morisset surtout, définissaient le patrimoine par les objets d'exception, tout à la fois beaux, rares, anciens et d'esprit français. Les inventaires qu'ils ont entrepris reflètent cette conception. Ceux qui ont pris leur relève ont considérablement modifié le concept qu'ils ont étendu à un très grand nombre de biens, à une histoire beaucoup plus longue et à un éventail élargi des groupes sociaux. Cette révision a touché aussi les objectifs et les méthodes, aujourd'hui moins empiriques, plus précis, davantage orientés vers la mise en valeur. En somme, le profil des inventaires faits par l'État, malgré ses soixante-dix ans, garde un air de jeunesse. Il reflète, comme le suggérait André Malraux à propos de tous les inventaires, «une mise en question sans précédent des valeurs sur lesquelles [l]es connaissances se fondent»²³.

Parmi ces mises en question, qui ont cours depuis un moment dans les cercles du patrimoine, il faut signaler le fait que la loi de 1972, vieille de vingt ans, semble n'avoir été conçue que pour les biens matériels. Or le patrimoine ne se limite pas à la culture matérielle. De plus en plus de nos contemporains pensent que les savoirs, les savoir-faire, les processus, devraient être protégés et mis en valeur au même titre que les produits; l'art du violoniste et la technique du luthier seraient dès lors considérés au même titre que le violon lui-même. Au surplus, certains prétendent que l'État québécois devrait imiter le Japon quand celui-ci classe au rang de patrimoine culturel des femmes et des hommes vivants, perçus comme des «porteurs de tradition», soit parce qu'ils excellent dans la pratique de leur art, soit encore parce qu'ils sont les derniers à pouvoir le transmettre. Cette nouvelle sensibilité au patrimoine, que certains nomment intan-

23. Cité par Daniel Lauzon et coll. «Bilan général et critique de l'état de situation des inventaires du ministère des Affaires culturelles en matière de patrimoine bâti». Québec, Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, mars 1988, 101 p., p. 10.

gible, immatériel, ou même vivant²⁴, fait maintenant partie du discours politique tenu au plus haut niveau. Reprenant intégralement la définition que l'UNESCO donnait au patrimoine culturel à sa réunion de Mexico en août 1982, la Commission des biens culturels, fille légitime de la Commission des monuments historiques, invitait récemment la ministre Liza Frulla à faire sien l'énoncé de l'organisme international:

Le patrimoine culturel d'un peuple s'étend aux œuvres de ses artistes, de ses architectes, de ses musiciens, de ses écrivains, de ses savants, aussi bien qu'aux créations anonymes, surgies de l'âme populaire et à l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Il comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui expriment la créativité de ce peuple: langue, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques²⁵.

Dresser l'inventaire des œuvres matérielles et non matérielles, le tenir à jour puis le rendre disponible à tous, suppose, on l'imagine aisément, des moyens considérables que l'État, comme en toutes choses d'ailleurs présentement, ne veut plus assumer seul. Les concepts de décentralisation, de partenariat, de responsabilité collective des groupes d'appartenance, semblent maintenant bien intégrés aux pratiques administratives et les services centraux de l'État joueront de plus en plus un rôle de coordination sinon de suppléance. En dépit de ces tendances, qui apparaîtront à plusieurs comme du désengagement, il

24. Les articles suivants donnent l'essentiel de cette réflexion: Jean Simard. «Expériences étrangères et stratégies nouvelles pour le patrimoine ethnologique». Québec, Ministère des Affaires culturelles, Centre de documentation, février 1988, 39 p.; Laurier Turgeon. «Colloque conjoint de la Société québécoise des ethnologues et de l'Association canadienne d'ethnologie et de folklore sur le patrimoine vivant», *Annuel de l'ethnologie 1989*, Ethnologie, vol. 13, n° 2, juin 1990, 5-9; Bernard Genest. «Patrimoine ethnologique: évolution du concept au ministère des Affaires culturelles», *ibid.*, 11-22; Jean Du Berger. «Le patrimoine vivant, le concept et l'action», *Ibid.*, 23-43; Jean Du Berger. «Les États généraux du patrimoine vivant», *Annuel de l'ethnologie 1991-1992*, Ethnologie, vol. 16, n° 2, mai 1993, 7-15.

25. «Pour une politique culturelle, expression de notre identité». Mémoire de la Commission des biens culturels du Québec présenté à la Commission parlementaire sur la culture, 17 septembre 1991. Québec, 27 p., p. 14.

reste à souhaiter que l'inventaire du patrimoine culturel de notre collectivité sera encore pour demain une priorité de l'État québécois.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Simard" in a cursive style, followed by a horizontal line.